

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES DU 1^{er} juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} juillet ,
A 9 heures,

L'ensemble des associés, propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euro composant le capital social de la société LUDIS ILM,

A PRIS LES DECSIONS SUIVANTES :

- Nomination du nouveau gérant,
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'ensemble des associés prend acte de la démission de Monsieur Karim AIT-MEHDI de ses fonctions de président et décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée Monsieur Martin SANSON en qualité de nouveau président.

DEUXIEME DECISION

L'ensemble des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'ensemble des associés.

Monsieur Bruno CASTRONOVO

- **Monsieur Martin SANSON**

Bruno Castronovo

✓ Certified by  yousign

Signé le 01-07-2025

Martin Sanson

✓ Certified by  yousign

Signé le 01-07-2025